

MEMO



Date: 3 décembre 2024
À: Tout le personnel du Centre de recherche
De: Équipe finance CRIUGM
Objet: *Relevé de présence - paie & services financiers - période des fêtes*

Veillez noter que les services financiers ne seront pas disponibles entre le 23 décembre 2024 et le 3 janvier 2025. Voici les informations pour éviter les pépins.

Relevés de présence

Les relevés de présence pour la période se terminant le 14 décembre 2024 (paie #19) devront être complétés **au plus tard le vendredi 13 décembre 2024 à midi.**

Les relevés de présence pour la période se terminant le 28 décembre 2024 (paie #20) devront être complétés **au plus tard le jeudi 19 décembre 2024 à midi.**

Veillez noter que :

- Pour les employés à temps complet, si un relevé n'est pas complété, nous inscrirons des vacances/fériés. S'il ne vous reste plus de crédits de vacances en banque, vous risquez que les heures ne soient pas payées.
- Pour le personnel à temps partiel, un relevé non complété demeurera vide, donc pas de paie pour la période 19 et ou la période 20; les heures travaillées pourront être soumises pour la prochaine période, moyennant votre limite d'heures par semaine.
- Les congés du 24, 25 décembre 2024 et du 31 décembre et du 1 janvier 2025 ne sont pas des congés mobiles. Assurez-vous d'approuver vos relevés de présence avec les codes appropriés.

Nous vous encourageons donc à remplir votre relevé de présence le plus tôt possible. Si vous prévoyez ne pas avoir accès à la plateforme Logibec pour entrer vos heures, veuillez les envoyer à l'adresse paulette.espinosa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca au plus tard le 13 décembre 2024 à midi et le 19 décembre 2023 à midi et, exceptionnellement, nous les entrerons pour vous.

Remboursements de dépenses

Les remboursements de dépenses et les factures à traiter doivent être soumis au plus tard le vendredi 13 décembre 2024 à midi, dans le S2C2.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un joyeux temps des Fêtes!